



## EXTRAIT DU REGISTRE DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

#### **Etaient présents :**

##### *- Adjoints -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

##### *- Conseillers municipaux -*

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, M. Frédéric VOLE, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, Mme Olfa COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI, M. Loïc DEGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Absents représentés :**

##### *- Adjoints -*

M. Yoann LAMARQUE à Mme Muriel RICHARD, Mme Sandrine DU MESNIL à M. Bruno JACON

##### *- Conseillers municipaux -*

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. François PETER à Mme Isabelle DE CRECY, Mme Véronique RONDOT à Mme Florence DE SEPTENVILLE, Mme Safia EL-BAKKALI à M. Xavier IACOVELLI, M. Abraham ABITBOL à M. Yohann CORVIS

#### **Absents non-représentés :**

##### *- Adjoints -*

##### *- Conseillers municipaux -*

Mme Béatrice DE LAVALETTE

#### **Secrétaire :**

M. Jean-Marc LEMBERT

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Accusé de réception en préfecture  
092-219200730-20240926-Delib2024-065-DE  
Date de réception préfecture : 04/10/2024

**Delib2024-065**

**Contractualisation avec ALCOME pour la lutte contre les mégots dans l'espace public**

**- Conseil Municipal du 26 septembre 2024 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Environnement et ces articles L.541-10 et L.541-10-1 19,

Vu la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020,

Considérant que la commune de Suresnes dispose de la Responsabilité de nettoyage des voiries,

Considérant l'intérêt pour la ville que représente cette contractualisation,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Bruno JACON, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A LA MAJORITE**

Nombre de pour : 33

Nombre de contre : 1

M. Amirouche LAIDI

Nombre d'abstention : 8

M. Xavier IACOVELLI, Mme Safia EL-BAKKALI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 7

**Des membres présents ou représentés,**

**Décide,**

**Article 1.-** D'approuver la signature du contrat-type entre la Ville de Suresnes et ALCOME pour la durée de l'agrément, ci-après annexé.

**Article 2.-** D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le 3 octobre 2024

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 04 octobre 2024 et publié/affiché le 04 octobre 2024 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI

**Bruno  
MAGGUILLI**

Signature numérique de  
Bruno MAGGUILLI  
Date : 2024.10.04 18:40:58  
+02'00'



**Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes**

Accusé de réception en préfecture  
092-219200730-20240926-Delib2024-065-DE  
Date de réception préfecture : 04/10/2024